

Préavis réduit pour un appartement vide

Par Lezav, le 12/07/2014 à 23:42

Bonjour,

J'aimerais savoir si mon cas me permet de bénéficier d'un préavis réduit pour un appartement vide.

Je suis en cdd dans un établissement scolaire. Celui ci sera renouveler en septembre mais dans un autre établissement. Donc cela peut il être considérer comme une mutation ou un perte d'emploi (fin de CDD)

J'ai déja retrouvé un appartement que j'aimerais occupé d'ici septembre.

Merci de votre aide.